



Votre Auto à la Carte !

Changement d'adresse

Le changement d'adresse sur la carte grise est obligatoire et doit être fait dans le mois qui suit la modification de domiciliation, vous devez présenter les pièces suivantes :

Certificat d'immatriculation	La carte grise originale
Un contrôle technique	En cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans.
Un justificatif d'assurance	Fournir un certificat (carte verte) ou une attestation d'assurance (mémo assurance) en cours de validité pour le véhicule.
Permis de conduire	Correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer.
Un Justificatif d'identité	Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité.
Co-titulaire *	Si un co-titulaire est déjà mentionné sur la carte grise, il nous faudra sa pièce d'identité en cours de validité.
Un justificatif de domicile (du lieu de résidence principale)	<p>Datant de - 6 mois, avec vos NOM et PRÉNOM, à l'adresse précise du titulaire qui va figurer sur la carte grise. Sont acceptés : facture électricité, gaz, téléphone, eau - quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier.</p> <p>L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (recommandé).</p> <p>Attestation d'élection de domicile CCAS.</p> <p>(Une attestation de titulaire de contrat d'énergie et l'avis de situation déclarative des impôts ne font pas partie de la liste des pièces recevables)</p> <p>Dans le cas d'une personne hébergée : copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur cosignée par l'hébergé et l'hébergeant.</p>
Pour une personne morale	L'extrait k-bis de - de 2 ans permet de justifier de l'identité et du domicile de la société accompagné de la pièce d'identité, en cours de validité, du gérant. Le tampon devra être apposé sur les documents à signer.
Pour les personnes mineures	La carte grise peut être à leur nom, cependant les documents doivent être signés (avec la mention : représentant légal ainsi que nom et prénom) par une personne investie de l'autorité parentale ou du tuteur légal (le jugement de tutelle est à présenter). Le parent présente une pièce d'identité en cours de validité.
Si vous ne pouvez vous déplacer	Donnez procuration à un tiers de confiance, celui-ci devra présenter sa pièce d'identité. La mention "lu et approuvé, bon pour mandat" doit être rédigée de la main du mandant.

Avec notre logiciel spécifique ils se complètent automatiquement, vous n'aurez donc plus qu'à les signer. Si vous désirez les compléter vous même, ces formulaires CERFA sont à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeables sur notre site www.cartaplac.com.





Votre Auto à la Carte !

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

Coût de la démarche	Prestation* Tarifs (TTC)	Taxes** de l'état Nouvelle carte grise	Taxes*** de l'état CV fiscaux	FTTA****
		A	B	
Changement d'adresse	29.90 €	2.76 €	0 €	A x 2,35 % = 0.07 €TTC

* Frais de traitement CARTAPLAC du dossier et enregistrement du certificat d'immatriculation auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

** 2,76€ de taxes au 4e changement d'adresse sur la carte grise

*** Taxe fiscale calculée par rapport au nombre de chevaux fiscaux et au département de résidence.

**** FTTA (Frais de traitement des Transactions Administratives) Taux fixe de 2,35% calculé sur les taxes de l'état collectées dans le cadre de notre agrément.



SERVICE CARTE GRISE / PLAQUE D'IMMATRICULATION / DÉMARCHES RECYCLAGE AUTO / DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE / ACCESSOIRE DE SÉCURITÉ / POINT DE VENTE TÉLÉPÉAGE

